

5. - LEGISLATION

BUDGET

— Rapport du Résident Général de France à Tunis à S. A. le Bey au sujet du règlement de l'exercice 1951-1952 (J. O. T. du 10 novembre 1954).

— Décret du 6 mai 1952 (J. O. T. du 10 novembre 1954). Porte règlement du budget de l'exercice 1951-1952.

OFFICE TUNISIEN DES LOGEMENTS DE L'AERONAUTIQUE

— Décret du 18 novembre 1954 (J. O. T. du 26 novembre 1954). Arrête en recettes et en dépenses le budget de l'Office Tunisien des Logements de l'Aéronautique pour l'exercice 1954-1955.

FONDS D'AIDE A LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES D'HABITATION

— Arrêté du Directeur des Finances du 27 octobre 1954 (J. O. T. du 12 novembre 1954). Modifie l'arrêté du 27 avril 1951 pris pour l'application du décret du 17 décembre 1950, instituant un Fonds d'Aide à la Construction d'Immeubles d'Habitation.

NANTISSEMENT AGRICOLE

— Décret du 4 novembre 1954 (J. O. T. du 9 novembre 1954). Modifie et complète le décret du 11 avril 1935 sur le nantissement agricole

BONS D'EQUIPEMENT

— Arrêté du Directeur des Finances du 27 octobre 1954 (J. O. T. du 12 novembre 1954). Porte ouverture de l'émission d'une tranche de bons d'équipement.

TAXE SUR LES TRANSACTIONS

— Arrêté du Directeur des Finances du 27 octobre 1954 (J. O. T. du 12 novembre 1954). Modifie l'arrêté du 10 avril 1953 portant codification de la réglementation relative à la taxe sur les transactions.

— Arrêté du Directeur des Finances du 9 novembre 1954 (J. O. T. du 16 novembre 1954). Porte exonération de la taxe de transaction à l'exportation sur les huiles d'olive dites acides.

DROITS DE CONSOMMATION

— Décret du 18 novembre 1954 (J. O. T. du 23 novembre 1954). Porte refonte et codification de la réglementation relative aux droits de consommation.

DROITS DE DOUANE

— Application à la Tunisie du décret français n° 54-1048 du 26 octobre 1954 portant suspension et rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits (J. O. T. du 26 novembre 1954).

— Décret du 25 novembre 1954 (J. O. T. du 30 novembre 1954). Porte modification du tarif des droits de douane d'importation (ciments).

RECOUVREMENT DES PETITES CREANCES COMMERCIALES

— Décret du 11 novembre 1954 (J. O. T. du 16 novembre 1954). Modifie le décret du 23 novembre 1937 sur le recouvrement des petites créances commerciales.

DATTES

— Arrêté du Ministre du Commerce du 3 novembre 1954 (J. O. T. du 12 novembre 1954) relatif aux exportations de dattes durant la campagne 1954-1955.

HUILE D'OLIVE

— Arrêté du Ministre du Commerce, du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 11 novembre 1954 (J. O. T. du 16 novembre 1954) relatif au soutien oléicole pour la campagne 1954-1955.

— Arrêté du Directeur des Finances du 9 novembre 1954 (J. O. T. du 16 novembre 1954). Porte exonération de la taxe de transaction à l'exportation sur les huiles d'olive dites acides.

— Décret du 18 novembre 1954 (J. O. T. du 23 novembre 1954). Porte création d'une bourse oléicole de Tunisie.

— Décret du 18 novembre 1954 (J. O. T. du 23 novembre 1954). Abroge et remplace le décret du 12 août 1938 relatif à la protection des huiles d'olive.

— Arrêté du Ministre du Commerce et du Ministre de l'Agriculture du 23 novembre 1954 pris pour l'application des dispositions du décret du 18 novembre 1954 portant création d'une Bourse Oléicole de Tunisie.

— Arrêté du Ministre du Commerce et du Ministre de l'Agriculture du 23 novembre 1954 (J. O. T. du 23 novembre 1954). Règlements les ventes à livrer d'huile d'olive et d'huile de grignon d'olive.

ALFA

— Arrêté du Directeur des Finances du 9 novembre 1954 (J. O. T. du 16 novembre 1954). Porte suspension de la surtaxe exceptionnelle sur les exportations d'alfa brut.

SEMOULES

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 29 novembre 1954 (J. O. T. du 30 novembre 1954). Fixe la quantité de blé dur dont la trituration est autorisée dans les semouleries.

REGLEMENTATION DE LA CHASSE

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 26 novembre 1954 (J. O. T. du 30 novembre 1954). Complète celui du 29 octobre 1954 portant réglementation de la chasse pour la saison 1954-55.

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR « TUNIS-AIR »

— Arrêté du Directeur des Finances et du Directeur des Travaux Publics du 28 septembre 1954 (J. O. T. du 5 novembre 1954). Nomme des administrateurs représentant l'Etat Tunisien au sein du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de l'Air « Tunis-Air ».

FONCTION PUBLIQUE

— Arrêtés du Directeur des Finances du 19 octobre 1954 (J. O. T. du 12 novembre 1954), relatif au régime de rémunération des agents des administrations et établissements publics de l'Etat.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

— Décret du 28 octobre 1954 (J. O. T. du 2 novembre 1954). Modifie les conditions d'alimentation des fonds institués par la législation sur les accidents du travail.

ALLOCATIONS FAMILIALES

— Arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, du 9 novembre 1954 (J.O.T. du 23 novembre 1954). Approuve diverses modifications au règlement intérieur de la Caisse Sociale et de Compensation du Bâtiment, des Travaux Publics, des Ports et Docks en Tunisie.